## LA FORTUNE DE SULLY

# PAR ISABELLE ARISTIDE-HASTIR

## INTRODUCTION

Maximilien de Béthune, duc de Sully, fait partie, avec Richelieu, Mazarin et d'autres, des grands ministres pour qui le pouvoir et la faveur du roi entraînèrent l'accession à un rang social prééminent et la constitution d'une des premières fortunes du royaume. L'originalité de celle-ci résulte non seulement de l'accumulation prodigieuse et rapide d'un grand nombre de biens, mais aussi du souci du duc, pendant les trente années qui suivirent son départ du pouvoir, de conserver, bien gérer et augmenter sa fortune, afin de transmettre à chacun de ses héritiers un patrimoine digne de leur rang et de la renommée de la maison de Béthune. La réussite de Sully se juge donc non seulement par un bilan général de l'évolution de sa fortune, de sa composition et de son administration, mais aussi par les soins apportés à la gestion d'un de ses éléments essentiels : le duché-pairie de Sully-sur-Loire et les terres du Berry et du Bourbonnais.

## SOURCES

La principale matière du travail a été fournie par deux fonds essentiels : les minutes du notaire parisien Fournyer, et l'ancien chartrier de Sully-sur-Loire. Parmi les minutes Fournyer, qui constituent l'étude III du Minutier central des notaires de Paris, toutes les cotes de 1599 à 1641 ont été consultées (III, 460 à 570). L'ancien chartrier de Sully-sur-Loire se trouve pour une partie, depuis 1959, à la Bibliothèque nationale (nouvelles acquisitions françaises 25232 à 25241). Le reste, acquis en 1973 par les Archives de France et par le département du Loiret, se trouve répertorié dans la sous-série 5 J des Archives départementales du Loiret.

Ont été consultées également les minutes de quelques autres notaires parisiens (Fieffé LXII, 133; Bergeon LXVIII, 93; Motelet LXXXIV, 44; Bontemps LXXIII, 259; Robinot I.XXXVIII, 8 et 11; Vaultier CXII, 23; Landry VI, 182);

aux Archives départementales du Cher, les fonds de Boisbelle-Henrichemont (12 F 1-88), de La Chapelle-d'Angillon (E 267-268), d'Orval (E 172-263), de Culan (E 649-699) et les minutes des notaires Yves Dugué (E 2513 : affaires du prince de Condé) et Désiré Desbarres (E 2302-2320) ; les papiers de Sully déposés aux Archives nationales (comptes de l'Épargne : 120 AP 2-12 ; papiers privés : 120 AP 48) ; les comptes de l'Épargne de la Bibliothèque nationale (manuscrits français 4518, 16627, 4559) ; les archives des Condé à Chantilly (papiers de famille : série A, 116 C 12, 115 C 5 ; terres de Berry et de Bourbonnais : série G, cartons 1 et 2 ; domaines divers : série GE, carton 5) ; enfin la collection d'autographes Tarbé aux Archives municipales de Reims (cartons XI et XIII).

# PREMIÈRE PARTIE

## VUE D'ENSEMBLE DE LA FORTUNE DE SULLY

## CHAPITRE PREMIER

### **ÉVOLUTION DE LA FORTUNE DE SULLY**

Quoique issus d'une famille aux origines et aux alliances illustres, les cinq enfants de François de Béthune († 1575) et de Charlotte Dauvet, dont Maximilien de Béthune était le cadet, durent se contenter de la seule baronnie de Rosny, apportée en dot par leur aïeule, Anne de Melun. L'héritage resta indivis pendant plus de vingt ans. Maximilien de Béthune, chef de famille en 1578, eut à honneur de relever le nom et la fortune de sa famille : il épousa en octobre 1583 Anne de Courtenay, d'extraction royale, qui lui laissa un fils Maximilien, puis en 1592 Rachel de Cochefilet, veuve de François Hurault, sieur de Châteaupers. Si sa première femme avait apporté Bontin et des droits sur Beaulieu et Baugy, la seconde lui fut immédiatement d'une grande aide dans la gestion de ses biens.

Pendant les années difficiles de la Ligue, où ses biens furent vendus et son héritage convoité par ses frères qui lui achetèrent en octobre 1590 sa part du château de Rosny, Maximilien de Béthune, lorsqu'il pouvait séjourner sur ses terres, fit preuve d'un esprit de « bon mesnager » et, dans ses aventures de guerre, fit quelques gains, avant de recevoir, mais tardivement, et après ses frères ralliés, les premières récompenses de Henri IV. Grâce à la faveur croissante du roi, et à sa participation aux affaires du royaume à partir de 1596, Maximilien de Béthune put, le 10 juillet 1598, régler définitivement la succession de François de Béthune, en rachetant Rosny à son frère Philippe, qui renonça également à la donation mutuelle faite entre lui et Salomon, décédé en 1597.

Jusqu'en 1610, pouvoir et fortune furent intimement liés: les revenus annuels provenant des charges et offices passèrent de 5 600 livres en 1598 à

48 400 livres en 1599, grâce aux gages de grand voyer de France, de surintendant des finances, de grand maître de l'artillerie et de surintendant des fortifications; en 1603, avec ceux de capitaine de la Bastille, surintendant des bâtiments royaux, voyer particulier de Paris, gouverneur de Poitou et de Jargeau, ils s'élevèrent à 59 600 livres, et en 1610 avec ceux de capitaine des deux cents hommes d'armes de la compagnie de la reine, et de capitaine héréditaire des canaux à 78 800 livres, à quoi il faut ajouter en 1610 90 000 livres de don annuel régulier, 10 000 livres de pension, 41 500 livres des revenus des bénéfices ecclésiastiques accordés par le roi, et 57 525 livres du revenu des terres. En 1610, Maximilien de Béthune jouissait d'un revenu annuel de près de 290 000 livres. Grâce à ces rentrées d'argent importantes, il put réaliser son dessein et se constitua une fortune foncière capable de soutenir son rang, en achetant Baugy en 1601 (75 000 livres), la baronnie de Sully-sur-Loire le 17 juillet 1602 (153 000 livres), la châtellenie de La Chapelle-d'Angillon avec la principauté souveraine de Boisbelle et la seigneurie d'Orval le 31 août 1605 (210 000 livres), la seigneurie de Villebon le 28 juillet 1607 (120 000 livres) et le Châtelet-en-Berry le 14 mars 1608 (60 000 livres). Tous situés entre Paris et le Bourbonnais, ces domaines furent achetés à de grands seigneurs désargentés (La Trémoille, Nevers, Montpensier), de trois manières différentes : par transaction privée, en achetant aux enchères une terre mise en criée, ou en la rachetant à son propriétaire au cours de la procédure de la criée. La consécration de cette politique d'acquisition territoriale fut en février 1606 l'érection de Sully-sur-Loire en duchépairie; l'amitié du roi favorisa également le mariage de la fille aînée de Sully avec le duc de Rohan le 7 février 1605, et de son fils aîné avec Françoise de Créquy, petite-fille de Lesdiguières, le 18 octobre 1609.

Après la mort de Henri IV, Sully resta quelques mois au pouvoir, avant de résigner ses charges de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille le 27 janvier 1611 en échange d'une « récompense » de 300 000 livres. Pendant les dix années suivantes, il s'efforça de justifier les dons reçus du roi et d'éviter qu'on le dépouillât de ses charges et de ses biens. Il se retira dans son gouvernement de Poitou, joua l'apaisement entre les princes et le roi, participa en avril 1616 à la conférence de Loudun, de laquelle il obtint pour son gendre Rohan la survivance de son gouvernement de Poitou, pour son fils cadet Orval la survivance de ses charges de grand voyer de France et de surintendant des bâtiments avec les gouvernements de Figeac, Capdenac et Cardaillac, dont il se démit en juin 1622. Après avoir progressivement renoncé à toutes ses charges et abbayes et orienté sa fortune vers le Poitou et le Languedoc, nommé maréchal de France en 1634, Maximilien de Béthune n'intervint plus guère dans les affaires du royaume et se préoccupa de conclure au mieux des échanges de terres avec Condé et de régler sa succession entre ses enfants.

## **CHAPITRE II**

## COMPOSITION DE LA FORTUNE DE SULLY

Afin de justifier l'origine de sa fortune et sa composition, Maximilien de Béthune, duc de Sully, en a donné dans les Économies royales un tableau assez exact, malgré les erreurs, omissions, répétitions et défauts de méthode. En 1610, les revenus mobiliers provenant de charges, dons et pensions et bénéfices ecclé-

siastiques étaient trois à quatre fois plus élevés que ceux qui provenaient des terres, dont la valeur atteignait les deux millions de livres. En 1641, les terres représentaient plus de trois millions de livres, mais les investissements s'étaient diversifiés avec l'achat de greffes et d'aides aliénés, et avec le prêt de sommes d'argent à des particuliers; la fortune mobilière s'élevait ainsi à plus de deux millions de livres. En 1641, le duc de Sully possédait 5 260 000 livres en capital; 60 % de ses revenus provenaient de ses terres, et 15 % de prêts d'argent.

Dans un premier temps, la fortune foncière de Sully s'est constituée de terres éparses provenant d'héritages (Bontin, 1585; Rosny, 1598; Baugy, 1601; Beaulieu, 1601) ou de fiefs du domaine royal engagés (Moret, 1594; Dourdan, 1605). Si Dourdan, avec l'achat de Villebon en 1607, était l'amorce d'un ensemble territorial au sud-ouest de la région parisienne, ce fut à partir de Baugy que s'organisa entre 1602 et 1616 au sud de la Loire la seconde fortune foncière de Sully. La tête en était le duché-pairie de Sully-sur-Loire auquel fut unie La Chapelle-d'Angillon; les terres proprement berrichonnes furent augmentées le 6 septembre 1614 de la baronnie de Culan (80 000 livres), le 27 novembre 1617 de La Roche-Guillebault (28 000 livres) et en 1614 de la Prune-au-Pot (12 000 livres). La valeur des terres au sud de la Loire était de 500 000 livres, leur revenu annuel de 21 500 livres. Sully y investit plusieurs centaines de milliers de livres en travaux. A la suite de négociations avec le prince de Condé, Sully céda ses possessions berrichonnes entre 1621 et 1624, acquit en Quercy Montricoux et Caussade en août 1617 (145 000 livres), développa autour de Villebon un autre ensemble territorial avec les terres reçues de Condé : Nogent, Montigny et Vitray en janvier 1624 (358 000 livres), Champrond en décembre 1624, et les autres acquisitions : Lalu-Bellouis en 1626 (56 000 livres), les Yys (75 000 livres) et Saint-Pierre et Saint-Lubin (72 000 livres) en 1627. Ce groupe de terres avait une valeur de 450 000 livres, son revenu annuel était de 33 000 livres environ. Enfin, les échanges faits avec le prince de Condé amenèrent à Sully en 1627 et 1628 des possessions en Picardie: Conti, Breteuil, Francastel. La Faloise, d'une valeur de 350 000 livres et d'un revenu de 12 950 livres.

La fortune mobilière se diversifia à partir de 1610 : les bénéfices ecclésiastiques (l'Absie, Coulombs, Saint-Benoît-sur-Loire, Loroy, Saint-Maixent, Lonlay, le Jard, Figeac et Marilhac) furent progressivement délaissés ; les charges furent petit à petit cédées, les unes remises au roi, les autres supprimées, la plupart enfin données en survivance au marquis de Rosny, au comte d'Orval et au duc de Rohan. D'un autre côté, Sully plaça son argent dans le domaine royal en achetant en 1610 les aides d'Évreux, Pont-Audemer et Elbœuf en Normandie pour près de 100 000 livres ; de 1618 à 1625, il se porta acquéreur des greffes de Fontenay-le-Comte (60 000 livres) et en 1619 des greffes de Languedoc (360 000 livres). Le revenu de l'ensemble était de 50 000 livres. Sully emprunta peu pour lui-même, sauf en des cas très précis et avec un remboursement rapide, mais prêta de grosses sommes d'argent à 6,25 % d'intérêt, sous forme de rente ou d'obligation, à des communautés (ville de La Rochelle), des financiers et de grands seigneurs. En 1634 on lui devait plus de six cent mille livres, et en 1641 huit cent mille livres, outre les six cent mille livres des dots de ses deux filles Marguerite et Louise.

## CHAPITRE III

## ADMINISTRATION ET GESTION DE LA FORTUNE DE SULLY

Dans ses affaires privées comme dans les affaires politiques, le duc de Sully employa les mêmes méthodes : travail sur des mémoires envoyés par ses subordonnés, délégation des pouvoirs par l'usage de la procuration. Soucieux de détail et de clarté, Maximilien de Béthune veillait lui-même à la bonne administration et gestion de sa fortune. Sa femme Rachel de Cochefilet était chargée spécialement d'examiner et de faire rendre les comptes, d'emprunter les sommes d'argent nécessaires aux acquisitions et de veiller à leur remboursement. Son action fut particulièrement précieuse dans les années 1618-1625 et 1629-1631. Sully pouvait également compter sur ses secrétaires (Nicolas, Valentin, Émeriau), sur quelques familiers, tel Noël Regnouart, et sur des comptables fidèles (d'Herbouze, Pigis, Pinette). En outre, il employait des intendants pour la gestion de ses domaines (Pierre Everard en Berry), et des agents pour la négociation de ses affaires (Hillaire et La Gravière, Margat, Forain). Les relations du duc avec ses domestiques et agents furent parfois tendues, car il exigeait d'eux une fidélité absolue. Pour ses nombreux procès et différends, le duc de Sully était assisté d'un conseil juridique composé de plusieurs avocats du parlement de Paris chargés du suivi des affaires.

La diversité géographique et le grand nombre de possessions de Sully posèrent de difficiles problèmes de gestion : lenteur et coût des communications, difficultés de transport de grosses sommes d'argent suscitèrent une multiplicité de courriers et d'allées et venues, l'établissement d'agents locaux, le dépôt d'une caisse à Montauban en 1616-1620, l'usage de lettres de change et le recours à l'administration royale des Finances. Les comptes étaient rendus par chaque comptable pour son département géographique ; rares sont les récapitulatifs

par matière, et les comptes généraux de la maison de Sully.

Une grande partie des soucis d'administration et de gestion de la fortune de Sully découla des envies et convoitises qu'elle suscita. Le prince de Condé, à partir de 1614, chercha à s'emparer des terres de Sully : il acheta Villebon le 30 juillet 1614, le rétrocéda le 15 mai 1620, faute de pouvoir le payer, puis acheta la plupart des domaines de Sully en Berry de 1621 à 1624, dont le prix fut payé sous forme d'échange de 1624 à 1628 par des terres près de Chartres et en Picardie. Sully fut troublé dans la jouissance de ses bénéfices ecclésiastiques par les agissements de Pierre Cottan, l'un de ses abbés commendataires, qui tenta d'usurper les fruits de ses abbayes en se prétendant le véritable abbé. Isaac Chazal, sieur de La Gravière, et Jacques Hillaire, agents des affaires de Sully en Languedoc, furent accusés de malversations financières lors de l'achat des greffes de Languedoc en 1619. Enfin, bien que Sully se fût préoccupé dès 1609 de partager sa fortune entre ses enfants, ses projets furent contrariés par les agissements du prince de Condé et par les prétentions du marquis de Rosny, qui intenta un procès à son père en vue de partager la communauté continuée depuis la mort de sa mère Anne de Courtenay († 1589).

# DEUXIÈME PARTIE

# LE DUCHÉ-PAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE ET LES DOMAINES DU BERRY

## CHAPITRE PREMIER

## LE DESSEIN TERRITORIAL DE SULLY

Ce fut dans les possessions au sud de la Loire, duché-pairie de Sully-sur-Loire et autres terres berrichonnes (La Chapelle-d'Angillon, Baugy, Boisbelle-Henrichemont, Montrond-Orval, le Châtelet) acquises entre 1602 et 1608 que se manifesta le dessein territorial de Sully. Quoique constituant de vastes ensembles, non de petites seigneuries, ces domaines n'étaient pas homogènes : de la Loire au Bourbonnais, pas d'unité des caractères physiques ; statuts et ressorts judiciaires variaient d'une terre à l'autre et même, à l'intérieur de celles-ci, d'une châtellenie à l'autre. Très diverses également en étaient les structures internes organisant les trois données de la seigneurie (domaine propre, justice et fiefs et censives) : structure concentrique (La Chapelle-d'Angillon et Culan), agrégat de petites seigneuries indépendantes (Orval et Baugy) ou tissu complexe résultant de diverses strates d'acquisitions (Sully-sur-Loire).

Sully s'efforça d'harmoniser ses domaines en améliorant, du temps où il était grand voyer, les voies terrestres et fluviales (route de La Chapelle-d'Angillon à Montrond, canal sur le Cher à Saint-Amand). L'unification d'une partie des justices fut obtenue grâce à l'érection de la baronnie de Sully-sur-Loire en duchépairie en février 1606, avec la réunion de La Chapelle-d'Angillon: Sully recevait désormais toutes les causes d'appel du duché et relevait directement du parlement de Paris. Sully procéda encore à de nombreuses acquisitions destinées à accroître l'étendue territoriale de ses possessions (Culan en 1616, la Pruneau-Pot en 1614, la Roche-Guillebault en 1617) et à étoffer le domaine propre:

achat de moulins à Montrond, de métairies à Sully-sur-Loire.

Pour mettre en valeur et augmenter le revenu de ses domaines, Maximilien de Béthune développa une catégorie particulière de profits : les greffes et notariats seigneuriaux, rachetés à Sully-sur-Loire, rétablis à Montrond. Aux métairies, étangs et moulins, il fit faire d'importantes réparations dès leur acquisition ; à Baugy, il installa un haras. Mais ses réalisations les plus ambitieuses et les plus coûteuses furent les travaux exécutés aux châteaux de Sully, La Chapelle-d'Angillon, Montrond et Baugy. Réalisés de 1602 à 1609 par l'entrepreneur Gidoin qui travailla également à Baugy et à La Chapelle, les travaux au château de Sully coûtèrent plus de cent cinquante mille livres et transformèrent totalement l'ancien château des XIVe et XVe siècles : les travaux de charpenterie et de maçonnerie servirent tant pour la défense (construction de courtines et de tours) que pour le confort (aménagement des intérieurs avec cloisons, couloirs, placards, lambris) et l'exécution d'un élément architectural à la mode, les galeries. D'énormes travaux de terrassement remodelèrent les

fossés, les canaux et les levées de Loire. Enfin Sully fit aménager à grands frais un jardin potager, une fontaine et un parc planté de diverses sortes d'arbres en palissades. A Baugy, Montrond et La Chapelle, des travaux semblables mais de moindre envergure furent menés parallèlement. L'inachèvement de la ville d'Henrichemont dans la principauté de Boisbelle illustre l'arrêt des grandes réalisations, à la suite du départ de Sully du pouvoir, des négociations avec le prince de Condé sur le Berry et du changement d'orientation de la politique territoriale de Sully à partir de 1614.

## CHAPITRE II

### ADMINISTRATION ET GESTION DOMANIALES

De même que pour l'ensemble de ses biens, le duc de Sully se préoccupa personnellement de la bonne administration de ses domaines. Il se montra particulièrement soucieux de mettre à jour les devoirs seigneuriaux et féodaux et de les faire exécuter: port de foi et hommage, aveu et dénombrement, réfection du terrier. Dans cette tâche, il s'appuya sur les officiers locaux, dont il recevait les mémoires et les demandes personnelles. Ses deux interlocuteurs privilégiés dans le duché-pairie furent Salomon Gravet, bailli puis lieutenant général, particulièrement actif pour négocier les nouvelles acquisitions réalisées en 1605 et informer le duc des bonnes opérations à faire, et Mathieu Sallé, commissaire ordinaire de l'Artillerie, maître des Eaux et Forêts du duché et capitaine de la ville et château de Sully, qui recouvrait l'argent envoyé par Sully par lettres de rescription, suivait les travaux effectués et rendait les comptes du duché.

La perception des revenus de chacun des domaines de Sully était mise en ferme générale ; la plus importante était celle de Sully-sur-Loire, qui prit une forme nouvelle à la suite des acquisitions de 1605 et de la rédaction dès 1602 d'un nouveau contrat de bail très détaillé, surtout pour les coupes et usages de bois, les modalités d'entrée et de sortie de ferme ; ces clauses désormais fixes ne furent plus modifiées que par des contre-lettres. Seules évoluèrent la durée des baux qui passa de six à neuf ans, et le loyer annuel porté de 5 000 livres en 1602 à 12 000 livres en 1641. En quarante ans, la ferme générale changea seulement trois fois de mains : elle fut tenue de 1602 à 1620 par François Bouteroue, de 1620 à 1635 par Gérard Frogier et Claude Darnault et à partir de 1635 par Michel Leber et Jacques Villoing, tous originaires de Sully-sur-Loire où leurs familles étaient bien implantées. La ferme générale comportait censive, fermes muables, métairies et moulins, étangs et forêts, à l'exception du château, du parc et des profits casuels.

La gestion était confiée à des personnes différentes selon les domaines : capitaine du château, receveur ou intendant ; leur rôle était d'autant plus important que les comptes n'étaient remis ni à une date fixe, ni selon une périodicité certaine. L'évaluation du revenu d'un domaine est faussée par la pratique des assignations d'une dépense sur la recette, des lettres de rescription permettant à Sully d'envoyer de l'argent, et par les reprises. La répartition des recettes et des dépenses était très différente entre les domaines et évolua sensiblement dans la première décennie : à Baugy, les prélèvements seigneuriaux et féodaux constituaient 60 % des recettes, à Sully-sur-Loire cette proportion tomba de 20 %

à 10 % environ. Cette évolution, ainsi que l'augmentation du loyer de la ferme générale, fut amenée par les acquisitions de métairies, moulins et étangs en 1605 et par le développement de l'élevage. Les dépenses furent particulièrement lour-des jusqu'en 1610, en raison des travaux (plus de 90 % des dépenses), puis se partagèrent également en dépense commune (gages d'officiers, frais de port de lettres et autres) et en dépense extraordinaire (réparations).

## **CHAPITRE III**

## **EXPLOITATION DU DOMAINE**

Droits seigneuriaux et féodaux furent soigneusement vérifiés, défendus et mis à jour, surtout dans les possessions proprement berrichonnes où ils pouvaient constituer plus de la moitié des revenus. Les banalités furent entretenues, malgré les frais de réparation des moulins et des fours ; elles furent même étendues à Saint-Amand par la construction de deux nouveaux fours banaux. Les droits de halle et de marché, avec ceux des poids et mesures et de plaçage, les étaux des bouchers et des boulangers, très divers, étaient de peu de profit, et même coûteux (reconstruction de la halle à Sully). Les droits les plus lucratifs étaient ceux du port et passage, et du péage et salage sur la rivière de Loire (10 % du revenu de la ferme générale), et surtout les profits de justice : si les amendes étaient minimes, les greffes et tabellionages seigneuriaux, dont le greffe de la pairie établi à partir d'août 1608, augmentèrent de 14 % le revenu du duché de Sully-sur-Loire. Les prélèvements seigneuriaux et féodaux n'étaient pas négligeables : si les cens restaient peu importants, rentes, terrages et grosses et menues dîmes représentaient à Baugy les deux tiers du revenu de la seigneurie, sans compter les profits casuels échéant à chaque mutation de fief ou de censive.

Un grand effort d'exploitation fut apporté aux métairies et moulins, dont le rapport était bien meilleur que celui des droits. Sur les vingt-deux métairies du duché de Sully-sur-Loire, réparties en trois groupes géographiques, huit étaient données en bail à moitié fruits, les autres en bail en nature (seigle presque uniquement, parfois seigle et froment). Tous les baux s'accompagnaient d'un bail à cheptel, et de clauses particulières pour les moulins. Les exploitations étaient assez homogènes : 50 hectares en moyenne, dont 24 hectares de terres labourables. Le reste se répartissait en prés, bruyères, pâtures et taillis. La véritable différence s'établissait sur le nombre de parcelles (dix environ pour les terres labourables) et sur la taille de celles-ci. Le seigle était la culture dominante à Sully-sur-Loire, l'avoine à La Chapelle-d'Angillon. Les rendements des terres de Sully étaient de 4,5 en moyenne pour le seigle et de 4,1 pour le froment ; une bonne année comme celle de 1622 voyait s'élever les taux à 7 pour 1 sur certaines terres. La plus grande amélioration apportée par les fermiers généraux aux exploitations fut l'élevage de bétail : on plaçait dans chacune des troupeaux d'une vingtaine de bovins et d'une trentaine d'ovins, dont le profit pouvait égaler celui des grains.

Étangs et taillis des métairies ainsi que quelques prés étaient exploités à part. Les étangs faisaient l'objet de soins particuliers et constants (empoissonnement, entretien de la chaussée, de la bonde et des grilles), aussi leur rapport était-il faible au regard des frais engagés. Les prés étaient affermés à haut prix; pour l'exploitation on distinguait prairies naturelles, pâtils ou pâtureaux, îles et retraits. Forêts, bois et taillis des métairies couvraient une surface importante. Dans le duché de Sully-sur-Loire, il y avait deux grandes forêts: celle de Sully, et celle de Moulin-Frou, répartie en forêts de Chaon, Chanlesme et Chambout. La coupe et la traite des bois étaient assurées par le fermier général; la réglementation était très sévère dans le duché, avec de longs temps de coupe (neuf ans pour les taillis et de seize à vingt-quatre ans pour les forêts), et une réserve élevée de baliveaux (de vingt à trente-deux par arpent). Les usages pesant sur les bois, assez restreints dans le duché de Sully, étaient très étendus dans les autres terres berrichonnes et suscitèrent de nombreux conflits. Coupes de bois et droits d'usage étaient au total d'un excellent rapport. Ainsi l'exploitation des domaines ne fut-elle négligée sur aucun point, et contribua à augmenter le revenu foncier.

## CONCLUSION

Malgré les procès, les conflits et les difficultés de toutes origines, Maximilien de Béthune, duc de Sully, laissait à sa mort une fortune de plus de cinq millions de livres, sans dettes; le fondement en était les biens fonciers formés de grands domaines bien gérés et mis en valeur, dont le partage fut minutieusement réglé entre les enfants du duc.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Contrats (transaction avec Philippe et Salomon de Béthune en 1590, achat de Rosny et de l'hôtel de la rue St-Antoine, procurations). — Estimation de la fortune de Sully donnée dans les Économies royales. — Articles secrets du traité de Loudun. — État des terres d'Orval en 1606. — État du revenu du duchépairie de Sully-sur-Loire en 1641.

## ANNEXES

Tableaux récapitulatifs des différents éléments de la fortune de Sully. — Cartes et plans généraux des possessions de Sully. — Plans détaillés du duché de Sully-sur-Loire et des terres du Berry (domaine, métairies, forêts, routes et voies navigables). — Vues des châteaux de Sully.

region (1955) en esta Lance (1955) el 1955 en la casa de la casa d Mariento (1956) en la casa de la c Mariento (1956) en la casa de la c Mariento (1956) en la casa de la casa del la casa del la casa del la casa de la casa del la casa del